

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-28-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

OBJET :
**Étude de faisabilité de
mise en service de
turbines hydro-
électriques à Lusigny-
sur-Barse (Aube)**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2021-76/CS du 9 novembre, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 11

Représentés
par mandat 9

Absents 11

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Régis SARAZIN
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Dan LERT donne pouvoir à Denis LARGHERO
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Patrice LECLERC
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Philippe GOUJON
Chantal DURAND donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Dès avril 2011, une étude globale a été menée afin d'établir le potentiel de production hydro-électrique lié aux ouvrages hydrauliques des lacs-réservoirs. Cette étude a depuis été complétée de divers travaux pour hiérarchiser les sites favorables à cette production d'énergie renouvelable.

Ainsi, en mai 2021, Seine Grands Lacs a adopté son plan pluriannuel de transition énergétique 2021-2025, dont le premier prévoit de développer l'exploitation des potentiels des ouvrages et emprises pour produire de l'énergie, notamment hydro-électrique. Dans ce cadre, un appel à projets a été conduit en 2021 pour la réalisation d'une nouvelle centrale hydro-électrique au niveau de la prise d'eau du lac Temple-Amance sur la rivière Aube, qui est en phase d'étude de projet et doit être mis en service d'ici fin 2025. Un appel à projets avait été également lancé en 2021 pour équiper de micro-centrales les déversoirs du canal de restitution du lac d'Orient, mais l'opération avait été jugée à l'époque financièrement fragile par les opérateurs. Toutefois, dans le contexte de relance et d'essor de la production d'énergie renouvelable, celle-ci mérite d'être réanalysée. Une telle mesure s'inscrirait également dans le plan d'actions découlant de la mise à jour du bilan carbone de l'établissement, qui vient d'être réalisé.

Par ailleurs, la concertation conduite avec les maires riverains dans le cadre de l'étude de l'implantation d'une centrale solaire flottante sur le lac d'Orient a permis d'identifier une attente des élus locaux en faveur de projets de production d'énergie renouvelable qui puissent être proposés à l'autoconsommation collective.

Seine Grands Lacs envisage donc de mettre en service une ou deux turbines hydro-électriques, de 130 kW chacune, en autoconsommation sur le canal de restitution du lac d'Orient au niveau des deux déversoirs en V de Lusigny-sur-Barse. Ainsi, une étude dont le coût est estimé à 15 000 € HT pourrait être réalisée par deux bureaux d'études spécialisés pour davantage étayer la faisabilité de l'opération.

Elle s'articulerait autour de deux axes :

- une étude hydraulique qui aurait pour objectif de déterminer plus précisément les productions potentielles selon les solutions techniques envisageables (prestation réalisée par le bureau d'études Jacquel & Chatillon) ;
- une approche économique menée par le bureau d'études Enogrid visant à analyser les courbes de consommation des entreprises et collectivités dans un périmètre proche afin de valider le principe de l'autoconsommation collective.

Dans ce cadre, la région Grand Est, via le dispositif « soutien à l'hydroélectricité » pourrait apporter une aide financière s'élevant jusqu'à 70 % des dépenses réalisées, mais plafonnée à 10 000 €.

Par conséquent, il est proposé de déposer auprès de la région Grand Est un dossier de demande de subvention relatif à la réalisation de cette étude de faisabilité.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU le budget primitif 2024 de Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT le plan pluriannuel de transition énergétique 2021-2025 adopté par délibération n°2021-42/CS du 27 mai 2021 prévoyant la possibilité d'équiper le canal de restitution du lac d'Orient en turbines hydro-électriques ;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour affermir cette possibilité, d'étudier de manière plus approfondie la faisabilité d'une telle opération mais aussi d'étudier la possibilité de proposer l'énergie produite en autoconsommation collective, eu égard aux attentes locales ;

CONSIDÉRANT que cette étude de faisabilité liée à la mise en service de turbines hydro-électriques peut faire l'objet d'un soutien financier de la part de la région Grand-Est ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : DÉCIDE d'engager la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en service d'une ou deux turbines hydro-électriques au niveau des déversoirs en V de Lusigny-sur-Barse (Aube), intégrant la possibilité d'une exploitation en autoconsommation collective ;

Article 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la région Grand Est dans le cadre du projet d'étude de faisabilité pour la mise en service de ces turbines hydro-électriques.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr